



COMMUNE DE OBERSAASHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM
DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2021**

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Elle ouvre la séance à 19h.*

Présents :

HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire
BRENDLE Marius	3 ^{me} Adjoint au Maire

ACKERMANN Gérard – BRENDLE Christelle – COMBRE Rémy – FROMM Christine –
FURLING Magalie – GUIRA Rita – MAYNARD Marlyse – HILDWEIN Joël – SCHUBNEL
Thierry – SPINDLER Camille

Absents excusés :

CORTIJO Juan (procuration à SCHUBNEL Thierry)

Secrétaire de séance :

Madame SPITZ Rachel

L'ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Compte 6232 – Fêtes et cérémonies
- 3) Recensement de la population 2022
- 4) Groupement d'Action Sociale (GAS) - subvention
- 5) Aménagement de la rue des Jardins
- 6) Divers

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Madame Betty MULLER - Vice-Présidente en charge de la gestion des déchets - Monsieur Pierre LIBES - Responsable du Service collecte et valorisation des déchets - et Madame Corinne FLOTA - Responsable du Pôle aménagement urbanisme environnement - de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach.

A la demande de Madame le Maire, ils sont venus présenter à l'ensemble des conseillers les conclusions de l'étude d'optimisation du service de collecte et valorisation des déchets - mandatée par les Services de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach.

Les élus ont pu exprimer leurs inquiétudes quant à la disparition d'un service de proximité alors même que les coûts supportés par les habitants devront augmenter.

A noter : la présence des élus de la Commune de Geiswsasser.

1. Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 octobre 2021 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Compte 6232 – Fêtes et cérémonies

Madame le Maire propose une mise à jour du tableau récapitulatif des valeurs des cadeaux ou bons d'achat offerts à l'occasion de différents événements de la vie (mariages, anniversaires...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

MOTIF	MONTANT (€)
Anniversaires des personnes âgées :	
- à partir de 80 ans tous les 5 ans	Maximum 50 €
- à partir de 90 ans tous les ans	Maximum 50 €
Noces d'Or	Maximum 50 €
Naissance d'un enfant d'un membre du conseil municipal	50 €
Cadeau de Noël des enfants de l'Ecole Primaire	15 €
Cadeau de Noël des enfants de l'Ecole Maternelle	15 €
Goûter de Noël des enfants	200 €
Cadeau de Noël des enfants du personnel communal jusqu'à 14 ans inclus	50 €
Jeunes lauréats dans le domaine sportif ou culturel jusqu'à 18 ans	Maximum 50 €
Mariages dans la Commune	Maximum 40 €

Les informations de ce tableau sont applicables jusqu'à la fin du mandat.

3. Recensement de la population 2022

Lors du conseil municipal du 19 octobre 2021, les membres ont délibéré pour désigner un coordonnateur communal. Il convient à présent de recruter les agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Madame le Maire propose de recruter deux agents recenseurs.

Elle propose de les rémunérer selon un forfait brut de 915 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- la création de deux postes d'agents recenseurs occasionnels
- la signature par Madame le Maire des arrêtés de nomination des agents recenseurs
- la rémunération de chaque agent recenseur à hauteur de 915 euros bruts.

Le conseil municipal précise que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice 2022 et autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférant.

4. Groupement d'Action Sociale (GAS) - subvention

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du vote du budget 2021, le Conseil Municipal avait décidé d'allouer des subventions d'un montant total de 3 160,00 euros aux associations et autres personnes de droit privé. Les crédits correspondants avaient été inscrits sur le compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Un agent de la Commune a souhaité adhérer au Groupement d'Action Sociale (GAS) après le vote du budget 2021.

Les crédits inscrits au compte 6574 s'avèrent donc insuffisants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 90 euros au Groupement d'Action Sociale,
- DECIDE d'inscrire un crédit complémentaire d'un montant de 90 euros au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

5. Aménagement de la rue des Jardins

Madame le Maire fait part au conseil de la proposition faite par Monsieur Vincent ROTH du Cabinet ROTH-SIMLER - géomètre et maître d'œuvre pour les travaux de viabilisation du lotissement « Les jardins ».

En effet, des travaux de voirie vont être effectués début 2022 dans le lotissement « Les jardins ». La commune pourrait profiter de la présence de l'entreprise PONTIGGIA - titulaire du marché « voirie » du lotissement - pour réaliser l'aménagement de la rue des Jardins.

Monsieur Haumesser suggère au conseil municipal d'accepter cette proposition à condition que :

- la participation de la Commune ne représente pas plus d'un tiers de la facture T.T.C.
- la participation de la Commune ne dépasse pas 10 000 euros T.T.C.
- la dépense à effectuer par la Commune comprenne le poste « eaux pluviales ».

Il indique que les crédits sont inscrits sur le budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition et charge Madame le Maire ou son représentant de signer tout document afférent à ce dossier.

6. Divers

- a) Madame le Maire le Maire passe la parole à Monsieur HAUMESSER qui propose au conseil municipal de mettre en vente la saleuse, qui n'a jamais été utilisée. Il propose plutôt d'investir dans un modèle manuel qui permettrait de passer aux abords de la mairie, de l'épicerie, de l'école (ainsi que dans la cour)...
Il propose de vendre la saleuse au prix de 950,00 euros.
Le conseil municipal approuve cette initiative et charge Madame le Maire ou son représentant de signer tout document afférent à ce dossier.
- b) Madame le Maire informe avoir été saisie de plusieurs demandes de subventions à caractère social au titre de l'année 2022, notamment par les associations APAMAD, APALIB, DELTA REVIE, APAEI Saint-André et APF France handicap.
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE d'accorder la somme de 75 euros à l'APAMAD et la somme de 75 euros à l'APALIB.
DECIDE d'attribuer le montant de 60 euros à DELTA REVIE (20 euros par abonné du village à la téléassistance).
DECIDE de ne pas donner de suite favorable aux demandes de l'APAEI Saint-André et de l'APF France handicap.
- c) Madame le Maire fait part au conseil du courrier envoyé par la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach par lequel elle sollicite l'aide de la commune pour l'identification d'un « référent vélo » parmi nos administrés.
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Geber Gilbert « référent vélo ».
- d) Madame le Maire fait part des différentes déclarations d'aliéner pour lesquelles elle n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- e) Madame le Maire présente divers remerciements qu'elle a réceptionnés pour le conseil municipal.
- f) Madame le Maire informe l'assemblée que la Fédération Française d'Equipes Cynotechniques de Recherche et de Sauvegarde souhaite utiliser une partie du terrain situé en face de la Salle Polyvalente pour un exercice de sauvetage du 26 au 29 mai 2022.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide plutôt de mettre à leur disposition le terrain de football.
- g) Madame le Maire le Maire informe le conseil avoir été destinataire d'un courriel de la part de l'Office National des Forêts dans lequel il est indiqué que l'état actuel du réseau ne permet pas d'accéder et d'exploiter en toute sécurité les parcelles qui allaient être proposées à la vente

Le conseil municipal prend acte. L'adjudication prévue le samedi 18 décembre 2021 est de ce fait annulée.

- h) Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal quant au versement des subventions prévues au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de verser les subventions à l'ensemble des associations, sauf aux LUCKY DANCERS (en cours de dissolution) telles que prévues au budget 2021.

DECIDE de ne pas demander les participations aux frais de fonctionnement aux associations utilisant la salle polyvalente, en raison de la situation sanitaire.

- i) Monsieur HAUMESSER informe le conseil que le dossier de parking filtrant à la salle polyvalente suit son cours. L'appel d'offres va être lancé prochainement.
Il présente un tableau récapitulatif des investissements prévus et effectués en 2021.
- j) Monsieur SCHUBNEL informe l'assemblée que les travaux d'accessibilité du cimetière devraient débuter fin janvier ou courant février 2022.
- k) Monsieur SCHUBNEL rend compte de la réunion qui a eu lieu avec la Fondation du Patrimoine concernant les travaux à effectuer, à savoir le remplacement du beffroi, des quatre cadrans du clocher et du tableau de commandes. Un appel à la générosité sera lancé courant 2022.
Les travaux devraient débuter courant du dernier trimestre 2022. Des crédits complémentaires seront inscrits au budget 2022.
- l) Monsieur SCHUBNEL soumet un projet d'urbanisme d'un administré. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette demande.
- m) Monsieur HILDWEIN demande si la fête des aînés est maintenue. Après divers échanges, le conseil municipal décide de ne pas l'honorer le 23 janvier 2022.
- n) Monsieur HILDWEIN informe que la Sainte-Barbe a dû être annulée en raison de la situation sanitaire actuelle.
- o) Monsieur HILDWEIN informe que la crémation des sapins devrait avoir lieu le 8 janvier 2022, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
- p) Monsieur HILDWEIN informe le conseil de l'élection d'un nouveau bureau de l'Association Foncière.
Monsieur ACKERMANN Gérard est élu Président. Il est épaulé de Monsieur HILDWEIN Joël à la vice-présidence et STUDER Alexandre au secrétariat.
Monsieur MEYER Gérard reste disponible si besoin.
- q) Madame BRENDLE demande si les masques sont obligatoires à la salle polyvalente.
Madame le Maire informe qu'il l'est à l'entrée de la salle et pendant les déplacements.
Pour les personnes non vaccinées, il est obligatoire même sans déplacements.
- r) Madame MELAYE fait le point sur le concours des décorations de Noël dans la Commune. Elle en présente les différentes étapes.
Une réunion aura lieu le 7 décembre 2021 avec les associations.
- s) Madame MELAYE présente le bulletin communal 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 22 h 52.

Obersaasheim, le 14 décembre 2021

Le Maire,



Marie-Laure GEBER

COMMUNE D'OBERSAASHEIM

PV DU CM DU 30/11/2021

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 30 novembre 2021

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Compte 6232 – Fêtes et cérémonies
- 3) Recensement de la population 2022
- 4) Groupement d'Action Sociale (GAS) - subvention
- 5) Aménagement de la rue des Jardins
- 6) Divers

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
GEBER Marie-Laure	Maire		
HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire		
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire		
BRENDLE Marius	3 ^{me} Adjoint au Maire		
MAYNARD Marlyse	Conseillère municipale		
COMBRE Rémy	Conseiller municipal		
CORTIJO Juan	Conseiller municipal	<i>Absent excusé</i>	<i>SCHUBNEL Thierry</i>
HILDWEIN Joël	Conseiller municipal		
SCHUBNEL Thierry	Conseiller municipal délégué		
FROMM Christine	Conseillère municipale		
GUIRA Rita	Conseillère municipale		
ACKERMANN Gérard	Conseiller municipal		
BRENDLE Christelle	Conseillère municipale		
FURLING Magalie	Conseillère municipale		
SPINDLER Camille	Conseillère municipale		

